

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION VENTE

Les honoraires tels que définis aux présentes constituent la rémunération de la mission du mandataire telle que définie dans son mandat.

1. Biens à usage d'habitation

Honoraires charge vendeur ou acquéreur – Honoraires charge vendeur exclusivement dans le cadre de la signature d'un mandat de vente Square Box Vendeur

- 10 % TTC pour la partie du prix de vente comprise entre 0 et 35 000 €, avec un minimum de 3 000 €
- 8% TTC pour la partie du prix de vente comprise entre 35 001 et 50 000 €
- 7% TTC pour la partie du prix de vente comprise entre 50 001 et 80 000 €
- 6 % TTC pour la partie du prix de vente comprise entre 80 001 et 150 000 €
- 5% TTC pour la partie du prix de vente comprise entre 150 001 € et 270 000 €
- 4% TTC pour la partie du prix de vente supérieure à 270 000 €

NB : Une estimation est facturée 150 € TTC au donneur d'ordre en l'absence de signature d'un mandat de vente dans le mois suivant sa réalisation.

2. Biens à usage commercial ou professionnel

Honoraires charge vendeur ou acquéreur – Honoraires charge vendeur exclusivement dans le cadre de la signature d'un mandat de vente Square Box Vendeur

- Forfait de 6 000 € TTC pour un prix de vente inférieur à 50 000 €
- 12 % TTC pour un prix de vente compris entre 50 000 € et 100 000 €
- 7,2 % pour un prix de vente supérieur à 100 000 €

3. BIENS A USAGE AUTRE (garages, caves, terrains, etc...)

Honoraires charge vendeur ou acquéreur – Honoraires charge vendeur exclusivement dans le cadre de la signature d'un mandat de vente Square Box Vendeur

- 10 % TTC du prix de vente, avec un minimum de 1 000 €